

# **RÈGLEMENT**

## **« Je joue avec mon commerce de proximité »**

### **Joue les prolongations !**

#### **ARTICLE 1 - ORGANISATION DU JEU**

GresiCadeaux, Association de commerçants sur la vallée du Grésivaudan dont le bureau se trouve chez CS2, 40 Rue des grives, 38920 Crolles.

Sous le numéro : Association W381017890 – N° Siret 822 825 00011.

Prolonge le jeu concours qui s'est déroulé du 14 au 31 décembre 2020 un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « **Je joue avec mon commerce de proximité** » selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Ce Jeu était organisé sous forme de récupération de tampons de commerçants locaux, adhérents ou non à l'association, qui se trouvent sur la vallée du Grésivaudan.

La prolongation se déroule jusqu'au 31 janvier 2021, uniquement en s'inscrivant pour un tirage au sort après avoir noté ses coordonnées et en citant ses commerces de proximités.

#### **ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce Jeu gratuit est ouvert à toutes personnes physiques majeures à l'exception, des commerçants, et des membres de l'association organisatrice.

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Un joueur n'a pas la possibilité de jouer plusieurs fois.

Les joueurs ayant participé au 1<sup>er</sup> jeu, seront inscrit automatiquement à ce tirage au sort. Leur participation sera multiplié par 3, avec l'attribution de ses commerces.

#### **ARTICLE 3 - MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Inscription au tirage au sort après avoir donné ses coordonnées et notés ses commerces de proximité.

- En cliquant sur un lien google form qui sera disponible sur le site internet et sur Facebook.
- En réponse libre par mail à gresicadeaux@gmail.com
- Sur papier libre ou bulletin à envoyer par courrier au bureau de GrésiCadeaux.
- Sur papier libre ou bulletin à déposer chez les commerçants qui le souhaitent.

#### **ARTICLE 4 - DESIGNATION DES GAGNANTS**

Chaque gagnant sera informé par mail, par GrésiCadeaux dans un délai de 15 jours après le tirage au sort. La liste des gagnants (noms + ville) sera présente sur le site internet « gresicadeaux.fr »

## ARTICLE 5 - DOTATION

Le Jeu est doté de lots sur chacune des zones suivantes :

### Zone 1 : Secteur Allevard

Le Haut Breda  
La chapelle du bard  
Le Moutaret  
Crêts en Belledonne

### Zone 2 : Secteur Pontcharra

Chapareillan  
Barraux  
Sainte Marie du Mont  
Saint Maximin  
La Buisnière  
La Flachère  
Le Cheylas  
Saint Vincent de Mercuze

### Zone 3 : Secteur Le Touvet à Montbonnot

Le Plateau des petites roches  
La Terrasse  
Lumbin  
Crolles  
Bernin  
Saint Ismier  
Saint Nazaire les Eymes  
Biviers

### Zone 4 : Secteur Goncelin à Chamrousse

Tencin  
Theys  
La Pierre  
Hurrières  
Le Champs Près Frogès  
Frogès  
Les Adrets  
Villard Bonnot  
Laval  
Sainte Agnès  
Saint Mury Monteymond  
Le Versoud  
Saint Jean Le vieux  
La combe de Lancey  
Revel  
Saint Martin d'Uriage

### 1ère chance par zone :

1er lot : 80 € en chèque Gresicadeaux (5 x 16 €)  
2ème lot : 64 € en chèque Gresicadeaux (4 X 16 €)  
3ème lot : 40 € en chèque Gresicadeaux (4 X 10 €)

La commune du Versoud mettra en jeu son 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> lot non remis pour le jeu du mois de décembre 2020.  
Valable uniquement pour les joueurs du Versoud.

### 2ème chance :

De nombreux lots (cadeaux – bons d'achats...)

Offerts et à récupérer chez les commerçants adhérents ou non adhérents à Grésicadeaux .

Les commerçants désirant offrir des lots, enverrons un mail à gresicadeaux@gmail.com en précisant :

L'enseigne, l'adresse et le lot qu'ils mettent en jeu.

Après le tirage au sort : Le gagnant sera informé du commerce offrant son lot. Nous communiquerons les coordonnées du gagnant à chaque commerçant offrant un lot.

Les lots, du jeu décliné pour une commune, feront l'objet d'un article sur le règlement annexe.

## **ARTICLE 6 - IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION**

Les participants autorisent la vérification de leur identité et de toutes les informations figurant sur la carte de jeu. Les participants dont la carte ne sera pas entièrement remplie et/ou comportant des coordonnées incomplètes ou fausses ne seront pas prises en considération et entraînent l'élimination de la participation. De même, le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

## **ARTICLE 7 - MODIFICATION DES DATES DU JEU ET ELARGISSEMENT DU NOMBRE DE DOTATIONS**

GrésiCadeaux ne saurait encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté si elle était amenée à annuler le présent Jeu. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Des additifs et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout changement fera l'objet d'informations préalables diffusés sur notre site internet.

## **ARTICLE 8 - UTILISATION DE L'IDENTITE DES GAGNANTS**

En participant au jeu, vous consentez à ce que nous traitons et collections vos données personnelles. Elles sont exclusivement destinées à Gresicadeaux aux seules fins de la prise en compte de votre participation au jeu, de la gestion des gagnants, de l'attribution des dotations et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Vos données pourront aussi être utilisées à des fins d'informations de la vie commerciale des adhérents de GrésiCadeaux. En cas de refus, seule votre demande écrite par mail pourra être prise en compte.

## **ARTICLE 9 - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE ET INTERPRETATION DU REGLEMENT**

Toute contestation éventuelle sur l'interprétation du règlement sera tranchée par GrésiCadeaux. La participation à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement en toutes ses stipulations, des règles déontologiques en vigueur.